



Angers, le 6 février 2026

## COMMUNIQUE DE PRESSE

# Début des travaux de réaménagement de la rue de la Chalouère

Les travaux de réaménagement de la rue de la Chalouère débutent ce lundi 9 février pour une durée prévisionnelle de 8 mois. Ces aménagements ont pour objectif d'améliorer durablement la sécurité, les déplacements et la qualité de vie dans ce secteur.

## Des aménagements pour une rue plus sûre, plus apaisée et plus agréable

Imaginé selon les enjeux du quartier et les besoins des usagers, le réaménagement de la rue de la Chalouère permettra d'améliorer durablement la sécurité, le confort de déplacement et la qualité du cadre de vie, tout en renforçant la place de la nature en ville et en favorisant les mobilités douces.

### Sécuriser les carrefours

Les intersections seront repensées afin de renforcer la sécurité de tous les usagers, notamment des piétons. Les passages piétons seront installés sur des plateaux surélevés, avec des revêtements plus clairs, afin d'améliorer leur visibilité et de réduire la vitesse des véhicules.

### Favoriser les déplacements actifs

- Mise en place d'une zone 30 km/h avec des pictogrammes vélo au centre de la chaussée,
- Amélioration de l'accessibilité des trottoirs pour tous les publics,
- Installation de trois bancs pour renforcer le confort des piétons et des riverains.

### Apaiser le croisement des véhicules

- Mise en place d'un marquage au sol clarifiant les usages,
- Création d'un sens montant prioritaire signalé par une nouvelle signalisation,
- Réduction de la largeur de la chaussée entre la place Ney et la rue Victor-Hugo pour favoriser une conduite apaisée.

### Végétaliser et rafraîchir l'espace public

- Pose de pavés à joints enherbés,
- Plantation de six arbres et création de massifs végétalisés,
- Aménagement de mini-jardins contribuant à la biodiversité et au rafraîchissement urbain.

## Réorganiser le stationnement

- Délimitation des places par des bordures,
- Création d'un arrêt minute facilitant les usages de proximité,
- Installation d'arceaux vélos.

## Des dispositions temporaires pour limiter l'impact des travaux



Durant certaines phases du chantier, la rue de la Chalouère sera fermée à la circulation automobile entre la place Ney et le boulevard Henri-Dunant. Toutes les informations seront régulièrement actualisées sur le site internet [angers.fr](http://angers.fr), la newsletter *Info-Travaux* et sur l'application *Vivre à Angers*.

**Les accès piétons seront maintenus** durant toute la durée des travaux et **les commerces resteront ouverts**.

**Une déviation automobile** sera mise en place via l'avenue Jean-Joxé.

Concernant les transports en commun, certains arrêts de la ligne de bus n°10 seront temporairement reportés sur :

- Le boulevard Gaston-Ramon,
- L'avenue Jean-Joxé,
- L'avenue Besnardière.

L'ensemble des dispositions relatives aux transports en commun est disponible sur [irigo.fr](http://irigo.fr)